
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIES**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglies, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Approbation du compte administratif année 2023 du budget Principal de la commune d'Eyglies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc POULLILIAN, 1^{er} adjoint,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2023,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré, qui sont conformes au Compte de gestion établi par le comptable de la commune,

Madame le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité, elle n'est pas comptée dans le quorum et ne prend part ni aux débats ni au vote

Considérant que Madame Anne CHOUVET, Maire, a normalement administré au cours de l'exercice 2023 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en ordonnant les dépenses justifiées et utiles,

Procédant au règlement définitif du budget 2023,

Arrête le compte administratif du budget Principal de la Commune comme suit :

Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévus 1 695 043,42 €
Réalisé 888 717,03 €
Reste à réaliser 0,00 €

Recettes :

Prévus 1 695 043,42 €
Réalisé 1 034 011,18 €
Reste à réaliser 0,00 €

Investissement :

Dépenses :

Prévus 1 775 017,02 €
Réalisé 648 805,59 €
Reste à réaliser : 1 126 211,43 €

Recettes :

Prévus : 1 775 017,02 €
Réalisé : 224 915,61 €
Reste à réaliser : 1 550 101,41 €

Résultat de l'exercice 2023 :

Investissement : déficit - 423 889,98 €
Fonctionnement : excédent 145 294,15 €
Total : déficit - 278 595,83 €

Résultat de clôture de l'exercice précédent (2022) :

Investissement : déficit : - 70 251,68 €
Fonctionnement : excédent : 756 229,88 €
Résultat global : excédent : 685 978,20 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 :

Investissement : déficit : - 494 141,66 €
Fonctionnement : excédent : 783 412,68 €
Résultat global : excédent : 289 271,02 €

Madame le Maire sort de la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3 (Vincent PELLETIER, Agnès SIMOND et Tom VAN DE VELDE)

Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2023, est adopté.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le 1^{er} adjoint,

Jean-Marc POULLILIAN

